

Le Tonnage porté sur les Registres est , d'après un calcul commun , environ le tiers moindre que le Tonnage réel , à dessein d'éviter certains droits ou frais tels que feux , &c. mais il est plus que balancé par le Tonnage réel , qui dans beaucoup de cas se répète deux ou trois fois & aussi souvent que le même Bâtiment sort du Port dans la même année.